

**Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds**  
**Séance du mardi 26 août 2014**

*Rapport du Conseil communal relatif à la mise en œuvre de la nouvelle loi cantonale sur les heures d'ouverture des commerces (LHOCom)*

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs.

Le groupe socialiste a examiné ce rapport avec intérêt, en portant une attention particulière à la défense des emplois et à la protection des travailleurs.

À sa lecture, nous avons été extrêmement surpris par sa brièveté et par le peu d'explications sur les choix proposés à notre Conseil. Nous avons donc un certain nombre de questions ainsi qu'une proposition d'amendement pour le maintien du statu quo des heures d'ouverture des kiosques. En fonction des réponses que le Conseil communal nous apportera, soit nous retirerons notre amendement et voterons le rapport, soit nous voterons l'amendement, soit nous refuserons tout simplement le rapport.

Tout d'abord, le rapport ne contient aucune référence à une consultation des milieux intéressés, ni aucun avis des commissions communales qui pourraient être concernées. On pense notamment à la commission de sécurité publique ou à la commission de l'économie, mais surtout aux associations professionnelles et aux syndicats. Est-ce que le Conseil communal a consulté quelqu'un avant de proposer ce rapport à notre Conseil ?

Les horaires sont fixés pour La Chaux-de-Fonds et aucune collaboration intercommunale n'a été effectuée, selon le rapport. Nous pensons qu'il est important de savoir quels sont les horaires dans les villes du Locle et de Neuchâtel. Est-ce que le Conseil communal a eu des contacts à ce sujet avec ses collègues notamment du Locle ?

Ensuite, il est de notoriété publique que le parti socialiste n'est, par principe, pas pour l'extension des horaires. Mais sachez que nous ne sommes pas plus pour leur réduction arbitraire sans consultation préalable des intéressés ou motif d'intérêt public prépondérant, comme justement la protection des travailleurs. Or, le rapport indique que le Conseil communal propose de fixer les heures d'ouvertures toute la semaine de 6h à 20h, dans un souci d'équilibre. Mais de quel équilibre s'agit-il ? Ça, le rapport ne le dit pas, et c'est bien dommage. Nous constatons simplement qu'aujourd'hui, d'une part, en vertu du règlement communal sur les jours d'ouverture et de fermeture hebdomadaire des magasins actuellement en vigueur, à l'article 25, les kiosques peuvent ouvrir tous les jours de l'année jusqu'à 20h30. D'autre part, la nouvelle loi cantonale permet aux communes d'autoriser l'ouverture des kiosques jusqu'à 22h tous les jours de l'année. Ce sont les articles 9 et 10 de la fameuse LHOCom. Nous comprenons volontiers que l'heure d'ouverture ne soit pas accordée jusqu'à 22h tous les jours de l'année, notamment pour des questions de tranquillité du voisinage et de protection des travailleurs. Par contre, nous avons beaucoup de peine à comprendre la réduction de l'horaire actuel qui est de 20h30 à 20h. Pourquoi réduire les heures d'ouverture, qui sont Séance du mardi 26 août 2014 2253 actuellement à notre connaissance bien acceptées ? Le Conseil communal a-t-il une explication qui nous permettrait de valider ce choix ?

Par ailleurs, si le règlement actuel et la nouvelle loi cantonale sont clairs sur le fait que les kiosques peuvent ouvrir tous les jours de l'année, l'arrêté proposé ne cite que les dimanches, à l'exclusion des jours assimilés aux dimanches, c'est-à-dire les jours fériés. Les kiosques ne pourront donc plus ouvrir tous les jours de l'année comme actuellement. Pourquoi ce changement ?

En fonction des réponses qui nous seront apportées, nous accepterons le rapport, le refuserons ou l'amenderons. Merci de votre attention.

*M. Patrick Jobin, PS*